Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 32 (1947)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE, Janvier 1947. No 1. 32me Année.

Le Messager Raiffeisen

J. A.

Organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ; abonnements faculatifs en sus Fr. 1.50 Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :
Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall.
Tél. 2 73 81

Impression :
M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne
Tél. 2 83 90

Au seuil de 1947

Une fois de plus, selon le bon usage, nous venons présenter aux raiffeisenistes et aux nombreux amis de notre cause nos

vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

* * *

Une année de plus vient de disparaître dans la nuit des temps. Elle n'a hélas pas réalisé tous les espoirs placés en elle. La véritable paix ne règne pas encore dans le monde. Certes, de louables efforts ont été déployés pour liquider la guerre. Mais les ruines matérielles et morales accumulées sont si grandes que ce n'est que petit à petit que l'univers reprendra ses assises et que l'harmonie et la confiance pourront régner à nouveau. Nous voulons regarder l'avenir avec optimisme et confiance...

Miraculeusement épargnée par la guerre la Suisse n'a également pas connu jusqu'ici trop âprement ses répercussions immédiates. Notre économie nationale connaît même actuellement une ère de haute conjoncture, de véritable prospérité. De grands problèmes économiques et sociaux sont actuellement à l'étude, sur lesquels chaque citoyen sera bientôt appelé à se prononcer. Nous ne doutons pas que le peuple souverain saura les résoudre dans la bonne tradition helvétique, en mettant l'intérêt général du pays au-dessus des intérêts particuliers et des passions politiques.

* * *

1946 a vu également le mouvement Raiffeisen continuer à se développer en largeur comme en profondeur. 34 nouvelles Caisses Raiffeisen — un chiffre record — se sont constituées dans 15 cantons différents. L'Union compte ainsi aujourd'hui 838 Caisses Raiffeisen disséminées sur tout le territoire des 22 cantons de la Confédération. L'effectif des membres dépassera le nombre de 80,000. La somme globale des bilans excédera certainement 735 millions de francs. A ce progrès réjouissant, expression de la confiance et de la sympathie grandissante que la population rurale témoigne à ses institutions d'autofinancement, correspondra un renforcement important des réserves ainsi que des perfectionnements de tous ordres. Le bilan moral peut être considéré également comme particulièrement brillant.

Pour l'Union suisse enfin, 1946 a été également une année riche en réalisations utiles à l'ensemble du mouvement. Les diverses institutions (caisse centrale autonome, office de revision, secrétariat, coopérative de cautionnement, etc.) ont rempli avec succès la tâche toujours plus vaste qui leur incombe, en défendant les droits et les intérêts légitimes des Caisses affiliées et de leurs membres individuels.

* * *

Et maintenant, au gui l'an neuf ! Puisse 1947, dans laquelle nous entrons plein de confiance et d'espoir, voir se réaliser la paix intégrale dans le monde et permettre aux peuples de reconstruire sur des fondements nouveaux de travail, de sécurité, d'harmonie et de véritable collaboration.

Pour le mouvement Raiffeisen suisse 1947 marquera un tournant particulièrement important.

Le prochain congrès de l'Union sera appelé à donner une nouvelle constitution au raiffeisenisme suisse, c'est-à-dire de nouveaux statuts-type adaptés au Code fédéral des obligations. Un projet a été élaboré et déjà adopté d'enthousiasme par la plupart des fédérations. Cette nouvelle charte s'adapte spécialement aux conditions économiques et juridiques actuelles, mais maintient et renforce le contenu spirituel de l'idée raiffeiseniste. Rien n'a été modifié aux grands principes fondamentaux qui forment la caractéristique de nos institutions et leur assure une place spéciale et leur raison d'être dans l'économie bancaire suisse. Ces grands principes fondamentaux conçus par le philantrope Raiffeisen, le pionnier Traber les a introduits dans leur conception intégrale dans notre pays. Ils répondent aux aspirations paysannes suisses. Ils ont assuré jusqu'à ce jour le succès de notre mouvement coopératif.

Ces principes éprouvés s'inspirent des immuables préceptes de la vie chrétienne ; les raiffeisenistes de 1947 en consacreront à nouveau l'intangibilité et assureront ainsi la continuité et le succès futur de la grande œuvre économique et sociale qu'une génération a édifiée avec amour et persévérance.

L'année 1947 sera également, à un autre point de vue, particulièrement importante pour le mouvement Raiffeiseniste. La période de guerre est terminée. L'adaptation aux nouvelles conditions d'existence économique et sociale nécessitera l'intervention et l'appui toujours plus grands de nos institutions. Il leur incombera de favoriser toujours plus dans nos campagnes l'économie et l'épargne. Elles auront d'autre part à répondre à des besoins plus considérables en crédit d'exploitation. Les moyens dont elles disposent aujourd'hui et les expériences du passé leur permettront de répondre avec succès à leur mission. Toute leur activité restera dominée par la volonté de maintenir l'autonomie communale, de renforcer la communauté villageoise en servant la cause d'un sain et progressiste fédéralisme économique.

Puisse le mouvement Raiffeisen continuer ainsi à se développer à l'avenir encore sous la protection divine ! *Sx.*

Les trois trésors

C'est à l'impulsion de mon cœur que je cède en offrant aux aimables lecteurs de notre Messager mes *vœux d'heureuse année.* Pour les résumer en un mot, plaise à Dieu de faire grandir dans la famille Raiffeisen suisse trois trésors : la fortune, l'honneur et les principes chrétiens.

I

D'abord, le trésor de notre patrimoine temporel. Le patrimoine de la famille, c'est chacun de nous ; cette maison, avec ses murs fanés peut-être, c'est nous ; le champ, les cultures qui l'entourent, les vergers si humbles soient-ils, c'est encore nous ; nos aïeux les avaient reçus de leurs aïeux, et ils y ont laissé à force de les remuer, d'y répandre leurs sueurs, comme un lambeau de leur existence. Dans ces horizons qu'ils ont connus, sur ces chemins qu'ils ont parcourus si souvent et qui gardent la trace de leurs pas, en tout cela flotte un peu de leur âme et à tout cela nous devons rester fidèles. De même si notre vie se passe dans un atelier ou une manufacture, la tâche que nous avons à réaliser chaque jour, ces outils dont nous nous servons et dont nos pères s'étaient déjà servis, quand tant d'autres les abandonnent, entraînés par je ne sais quelles décevantes illusions, ne les abandonnons pas. Ce faisant, nous trouverons mieux que ne peuvent promettre les plus belles théories de nos modernes socialistes, si non la fortune, au moins l'aisance facile qui est le fruit du travail. Lorsqu'une famille ouvrière ou agricole est ordonnée, lorsqu'il y a chez elle concours de toutes les bonnes volontés, que les traditions d'ordre et d'économie exigées par nos statuts y fleurissent, elle possède les meilleurs éléments de prospérité ; à moins d'accidents imprévus, on peut y garder et même augmenter le patrimoine héréditaire bien que les impôts onéreux rendent de plus en plus difficile la pratique de l'épargne. Il est non seulement permis, mais c'est un devoir de chercher dans son travail un repos honorable, l'appui de vieillesse, le bonheur de ses enfants. Nos Caisses ont pour mission de rendre nos familles fortes et économes. Permettons d'étendre par des habitudes réglées et par une sage économie le petit patrimoine des parents, rien de plus louable et de plus conforme aux vues de la divine Providence.

II

A ce premier trésor doit s'ajouter pour la famille celui de l'honneur.

L'honneur demande un effort d'une nature plus élevée : car si les bras suffisent pour agrandir le bien patrimonial, la sainte richesse de l'honneur puise sa source dans la vertu. On mettait souvent devant le nom de nos pères, simples paysans, simples ouvriers, le qualificatif *d'honorable ;* c'était le symbole d'une vie profondément digne, et un passe-port pour entrer dans nos sections. Dans la situation la plus modeste et parfois sous le plus pauvre vêtement, nos ancêtres cachaient une probité, une droiture à toute épreuve. On aimait l'honneur, l'honneur se partageait entre les membres de nos vieilles familles à parts égales et pour peu que nous soyons sensibles au côté moral des choses, nous devons l'estimer par dessus tout. L'honneur d'une vie pure et sans tache passe ainsi de l'aïeul au petit-fils comme un héritage inestimable, le plus envié de tous. Des traditions de justice, de probité, de vertu, transmises de génération en génération sont une richesse précieuse, et elles doivent être le premier de nos titres. Et nos associations qui s'honorent de ne compter que des membres *honorables* sont assurées d'aller de progrès en progrès.

III

Mais de ce double trésor, le patrimoine et l'honneur, les gardiens nécessaires sont les principes chrétiens. « *Le plus parfait honnête homme,* a-t-on dit, *serait un chrétien fidèle.* Cette parole est fort juste. Prenons l'un après l'autre les préceptes imposés par le Christ : tous ont pour objet notre perfectionnement moral ; à les suivre, notre vie garde la vraie ligne, le bon chemin, celui que Dieu nous a tracé.

Ce dernier trésor nous devons le conserver avec soin, parce qu'il est le principe des deux autres.

Le champ que nous avons reçu de nos pères, un nom honoré, de fidèles principes religieux, ce sont là les trois choses éminemment conservatrices de la famille. On n'a jamais autant écrit sur la nécessité de soutenir la famille, de lui permettre de se suffire et de remplir son rôle. Les hommes se sentent plus forts lorsque, regardant derrière eux, ils trouvent dans leur héritage un legs aussi riche.

C'est en ce sens que je renouvelle, tous mes souhaits aux Raiffeisenistes. Daigne le ciel les exaucer.

V. Raemy.

Les banques en Suisse en 1945

Le *29me Annuaire de la Banque en Suisse* vient de sortir de presse, avec un certain retard provoqué par les regroupements intervenus l'an dernier dans le secteur des banques locales.

Comme de coutume, cette publication officielle de la Banque nationale donne une foule de renseignements intéressants sur cette importante branche de notre économie nationale.

La Suisse comptait au 31 décembre 1945 1198 établissements financiers (dont 817 Caisses Raiffeisen) disposant de 3546 comptoirs. Dans aucun autre pays le réseau des établissements de crédit n'est certainement aussi dense qu'en Suisse. Deux grandes banques (la banque fédérale et la banque commerciale de Bâle) ont disparu en cours d'année. Ce déchet dans l'effectif a été comblé par la création de 5 nouvelles petites banques locales, 1 société de gérance et *32 Caisses Raiffeisen.* Le classement des établissements de crédit selon leur caractère économique et juridique donne le tableau suivant :

		Somme de bilan	
27 banques cantonales	Fr.	8,747,2	millions
5 grandes banques	»	5.543,1	»
174 banques locales	»	3.868,2	»
119 Caisses d'épargne	»	1.792,4	»
817 Caisses Raiffeisen	»	722,9	»
56 autres banques	»	253,9	»
Total	Fr.	20.927,7	millions

La somme totale des bilans accuse par rapport à l'année 1944 une augmentation de 761 millions. Depuis 1939 les bilans bancaires ont progressé de 3,2 milliards soit de 18 %. Ils ne sont toutefois pas parvenus à se hausser de nouveau au niveau record de 1930 (21,5 milliards). En chiffre proportionnel la progression la plus forte est fournie par les Caisses Raiffeisen avec 8 %. Les grandes banques viennent ensuite avec 6,6 %, puis les Caisses d'épargne avec 3,3 %, les banques locales avec 3 %, les banques cantonales avec 2,1 % et les autres établissements avec 1 %.

Au *passif des bilans* nous relevons spécialement l'augmentation de 442 millions intervenue au chapitre des comptes courants créanciers à vue qui soldent ainsi par 4092 millions de francs ; ce sont les grandes banques qui présentent ici l'avance la plus considérable. Les *placements d'épargne* proprement dits se montent à 6605 millions. Ils constituent encore le poste le plus important du passif bien qu'il n'ait progressé en 1945 que de 198 millions de francs, dont 160 millions d'intérêts capitalisés.

Cette augmentation a été sensiblement inférieure à celles enregistrées les deux années précédentes. En chiffre proportionnel, les Caisses Raiffeisen viennent ici en tête avec une augmentation de 9,10 %, soit de 37 millions. Au sujet de l'évolution de l'épargne la Banque nationale suisse constate que les impôts élevés, l'augmentation constante du coût de la vie ainsi qu'un affaiblissement général de l'esprit d'économie constituent un obstacle toujours plus grand à la formation de l'épargne. Les banques cantonales gèrent à elles seules près de la moitié de l'épargne du pays, soit 3 milliards 209 millions. Les Caisses d'épargne viennent ensuite en second rang avec 1400 millions, puis les banques locales avec 1349 millions, suivies des Caisses Raiffeisen avec leurs 435 millions. Le nombre des carnets, en progression de 101,182 est de 4,422,542. Les carnets supérieurs à Fr. 5000 ne forment que le 8 % du nombre total mais leur montant total représente le 44 % du capital global d'épargne. On peut déduire de cela que certains capitaux qui auraient leur place tout indiquée en obligations à court et moyen terme se confondent aujourd'hui dans l'épargne. Le taux moyen bonifié a été de 2,53 % contre 2,55 % l'exercice précédent.

Le chapitre des *obligations de caisse,* continuellement en recul depuis 1942, a fait une légère avance de 18 millions, pour totaliser 3837 millions. Les grandes banques participent de façon prépondérante à ce mouvement, tandis que les établissements cantonaux enregistrent encore un recul. Le taux moyen a été de 3,07 % (3,16 % année précédente).

Les fonds provenant des Centrales d'émission de lettres de gage sont restés inchangés à 736 millions de francs. L'intérêt moyen payé pour ces capitaux est de 3,46 % ; créées pour favoriser un crédit hypothécaire stable et bon marché, les centrales d'émission ne satisfont guère jusqu'ici aux espoirs placés en elles lors de leur création puisque l'argent qu'elles procurent est plus onéreux que celui qui peut être obtenu sur le marché normal.

Au tableau « Répartition des dépôts en banque d'après les cantons » on voit aux premiers rangs : Zurich 19,05 %, Berne 17,63 % St-Gall 8,82 %. Viennent ensuite Argovie 7,44 %, Vaud 6,95 % et Bâle-Campagne 5,17 %.

A *l'actif des bilans,* les prêts hypothécaires s'attribuent la part du lion avec 9249 millions et une augmentation de 111 millions. Les banques locales participent à cette augmentation par 80 millions, les Caisses Raiffeisen 28, les Caisses d'épargne 14 et les banques cantonales 3 millions. Ce sont les banques cantonales qui détiennent le plus gros portefeuille de créances hypothécaires, soit 4980 millions ; elles sont suivies à distance par les banques locales avec 2201 millions, les Caisses d'épargne, 1193 millions, les grandes banques, 437 millions, et les Caisses Raiffeisen, 404 millions.

Le taux hypothécaire moyen a été de 3,73 % contre 3,78 % l'exercice précédent. 6,7 milliards de francs de capital paient un intérêt de 3 ¾ % et 1,6 milliard de 3 ½ %. La marge entre le taux des hypothèques et celui des dépôts servant à leur financement s'est réduite de 0,37 % en 1944 à 0,36 % en 1945.

Le portefeuille des *fonds publics* s'est également élargi — probablement pour la dernière fois — à 3800 millions (+ 181 millions). 1393 millions sont détenus par les banques cantonales, 1357 millions par les grandes banques.

La liquidité est toujours très forte. Auprès de nombreuses banques elle est souvent du double et même du triple du minimum exigé par la loi fédérale sur les banques. La recrudescence d'activité en 1945 trouve son expression dans la progression de 8,2 milliards des chiffres d'affaires qui totalisent 125 milliards de francs. Le personnel engagé par les banques à titre permanent est de 14,945 unités.

Le *bénéfice net* réalisé se chiffre par 310 millions de francs. 215,9 millions ont été absorbés par les frais généraux et les amortissements, soit 124,4 millions en salaires, 29,2 millions en frais de bureau, 27,5 millions en impôts et 25 millions en amortissements. Les frais d'administration et les impôts représentent en moyenne le 0,91 % de la somme du bilan. Cette proportion est de 2,80 % pour les établissements classés dans la catégorie « autres banques », de 1,70 % pour les grandes banques, 0,44% pour les Caisses d'épargne et de 0,43 % seulement pour les Caisses Raiffeisen.

Du bénéfice total de 94,3 millions de francs, 17,8 millions ont été versés aux *réserves* qui ascendent ainsi à 688 millions (686 millions en 1944). Le dividende moyen des sociétés anonymes a été de 4,58 % tandis que l'intérêt moyen servi au capital social des sociétés coopératives a été de 3,60 % seulement.

Le rapport termine par la constatation que les banques suisses se trouvent en bonne posture et qu'elles sont à même de satisfaire dans une large mesure aux besoins de crédit du pays.

Ce sera pour les Raiffeisenistes suisses certainement une source de satisfaction intérieure que de voir « leurs » Caisses faire bonne figure dans cette statistique officielle de la vie bancaire du pays, ceci bien que ces modestes institutions rurales d'épargne et de crédit ne participent qu'avec 3,46 % à la somme totale de bilan. Les Caisses Raiffeisen remplissent certainement le but pour lequel elles ont été créées : être pour nos communes rurales le centre collecteur de l'épargne et le distributeur d'un crédit avantageux, rationnel, bien adapté aux besoins individuels.

La réforme économique du régime actuel

Nous vivons encore fortement sous le régime de l'économie dirigée. Le public est las de cette économie; il aspire à la liberté de production et d'échange. Il en a manifesté plusieurs fois le désir.

Et pourtant, la suppression brusque de cette économie dirigée entraînerait un désastre. Les quelques expériences tentées le montrent bien. Si l'Etat démissionne, les producteurs et les consommateurs lésés par son absence seraient les premiers à se tourner vers lui pour demander son intervention. Quoiqu'on dise donc, l'économie dirigée s'impose du fait même du désordre économique qui sévit dans notre pays.

Mais ce qu'on peut espérer, c'est qu'elle desserre son étreinte, qu'elle donne une impulsion de haut et qu'elle en suive les effets, non par l'intermédiaire des bureaux, mais par celui d'organismes professionnels qualifiés, qu'en bref, l'*économie dirigée* tende vers l'*économie ordonnée.* En d'autres termes, la direction de l'économie doit cesser d'être l'apanage des fonctionnaires.

On parle beaucoup, aujourd'hui, d'une réforme de structure qu'on appelle : les nationalisations. On voudrait nationaliser les banques de crédit, la grande industrie, les entreprises importantes.

Que l'on nous permette de dire que nous ne croyons pas que ces réformes donneraient les espoirs que l'on met en elles, si jamais elles se réalisent. Certaines nationalisations sont utiles et même nécessaires. Il est juste que certaines organisations économiques qui, par leurs dimensions et leur nature, portent atteinte à la souveraineté de l'Etat indispensable à la promotion du bien commun soient obligées de rentrer

dans leur rang. Le Pape Pie XI lui-même le déclare : « Il y a, écrit-il, certaines catégories de biens pour lesquels on peut soutenir avec raison qu'ils doivent être réservés à la collectivité lorsqu'ils en viennent à conférer une puissance économique telle qu'elle ne peut sans danger pour le bien public, être laissées entre les mains de personnes privées. » (Encycl. Quadragésimo Anno).

Disons cependant que ces entreprises sont rares. Nationaliser toutes les entreprises, toutes les industries et toutes les banques importantes serait créer une bureaucratie énorme, sans améliorer la condition des travailleurs. Les nationalisations n'abolissent pas la structure de l'économie capitaliste. Elles continuent, au contraire, la centralisation et la rationalisation commencées par le capitalisme. Elles transportent le capitalisme du plan privé sur le plan de l'Etat.

Donc, les nationalisations ne sont pas suffisantes pour réformer économiquement le régime actuel. Elles peuvent même être néfastes. D'autres solutions plus conformes aux principes chrétiens doivent être étudiées et réalisées. *M. Bd.*

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

Le *marché monétaire et des capitaux* conserve encore une large souplesse mais manifeste des signes précurseurs de resserrement. La liquidité extraordinaire de ces dernières années fond petit à petit. La formation de nouveaux capitaux a perdu de sa vigueur, l'afflux de dépôts dans les banques s'atténue. D'autre part, les besoins de crédit, longtemps stagnants et limités aux besoins de la Confédération, prennent un développement grandissant. Les crédits sollicités atteignent des montants plus élevés du fait que la construction, infiniment plus coûteuse, en absorbe une partie, que le renouvellement des stocks roule sur de plus fortes sommes et que les longs délais de livraison immobilisent des capitaux pendant un laps de temps inusité. La liquidité des banques est loin d'être inépuisable et les établissements financiers commencent à chercher à renforcer leur situation en encourageant le plublic à placer de préférence ses avoirs à terme, ces capitaux étant, par excellence, ceux qui conviennent le mieux pour être utilisés à leur tour sous forme de crédits non réalisables sur le champ. Les avoirs en compte de virement à la Banque nationale oscillent maintenant autour de 1100 millions. Le volume des billets de banque en circulation est de 4 milliards de francs alors que les réserves d'or et de devises de la banque d'émission dépassent 5 milliards de francs. Notre monnaie nationale reste ainsi fortement couverte. Vivement discutée est actuellement la question de la libération des avoirs suisses en dollars bloqués aux Etats-Unis, dont le montant ascendrait à 2,5 milliards de francs. Comme seuls les intérêts pourront être transférés pour l'instant ce déblocage n'aura sans doute pas une grande influence sur la situation du marché de l'argent. Le rapatriement de ces capitaux (sur lesquels le fisc entend faire valoir ses droits) risque de se faire moins facilement que leur peu glorieuse désertion à la veille de la guerre ! A l'étranger, les taux d'intérêts manifestent actuellement une tendance évidente à la hausse, comme le montre par exemple l'élévation de 1 % du taux d'escompte en Belgique, porté ainsi à 2 ½%. En Suisse également le niveau des taux a certainement, non seulement touché son point le plus bas, mais on remarque déjà des signes précurseurs de hausse. L'un de ces signes est le fléchissement en bourse des cours des valeurs mobilières qui a entraîné une hausse sensible du rendement des principaux fonds d'état.

Il est naturel que les besoins de crédit plus considérables de l'économie privée, les avances de près de 700 millions consenties à divers pays par la Confédération en connexion avec les accords commerciaux conclus et la contribution que la Suisse devra forcément apporter à la reconstruction économique mondiale entameront toujours davantage les réserves de liquidité, si importantes qu'elles soient encore, et rétabliront petit à petit un certain équilibre entre l'offre et la demande de capitaux. Les sommes dépensées par l'Etat continuant à revenir indirectement aux banques, celles-ci sont pour le moment encore suffisamment pourvues de fonds à taux favorables de sorte qu'un calme relatif continue à régner en ce qui concerne les taux d'intérêt. L'intérêt moyen des obligations est actuellement de 2,86 % pour les banques cantonales prédominantes et de 2,77 % pour les grandes banques. L'intérêt moyen des Caisses d'épargne officielles est de 2,37 %. Quant à l'intérêt moyen des premières hypothèques il est de 3,37 %, nombre de banques de la Suisse romande n'ayant pas encore réalisé intégralement la baisse de ¼% intervenue officiellement le 30 juin dernier.

* * *

Dans le secteur des Caisses Raiffeisen on constate également un ralentissement général de l'afflux de nouveaux dépôts et une recrudescence des retraits de fonds et même des demandes de crédits agricoles et artisanaux en vue de l'achat de machines, de constructions nouvelles et de réparations aux bâtiments, travaux dont l'exécution avait dû être différée durant la guerre Plusieurs Caisses voient ainsi présentement fondre sensiblement leurs réserves de disponibilités et nombre d'entre elles sont parfois déjà contraintes à mobiliser une partie de leurs avoirs à terme à la Caisse centrale. Ce revirement montre que l'ère de l'afflux constant et considérable de fonds et d'abondance de capitaux dont les Caisses ont joui pendant la guerre est maintenant révolue et qu'une stagnation, sinon une régression des bilans est en train de se produire. Un semblable phénomène s'était présenté déjà au lendemain de la première guerre mondiale.

Les Caisses Raiffeisen auront donc bien conscience de ce revirement et, toujours prévoyantes, s'empresseront d'adapter leur politique de crédit aux nouvelles circonstances. Une attention toujours plus grande sera attribuée au maintien d'une saine *liquidité,* telle qu'elle est réclamée par la loi sur les banques. Une bonne réserve de disponibilités à vue et à terme à la Caisse centrale permettra à toute Caisse de répondre toujours avec aisance aux besoins courants de ses clients et sociétaires. Les principes éprouvés de saine technique bancaire veulent que tout établissement de crédit se suffise à lui-même. Les Caisses qui ne disposent pas d'un surplus important de capitaux stables se cantonneront logiquemnt de préférence dans les petites affaires en n'oubliant jamais que leur mission primordiale est avant tout de satisfaire aux besoins normaux de leurs sociétaires en crédit d'exploitation. Il ne saurait en tout état de cause être question pour elles de répondre inconsidéremment à toutes les demandes d'emprunt hypothécaire à long terme, quel qu'en soit le montant, qui peuvent leur être présentées, en tablant simplement sur le crédit et l'aide de l'Union.

* * *

Une fois les comptes annuels bouclés, les deux Conseils se réuniront en séance commune pour les adopter et pour

fixer l'échelle des taux pour la nouvelle année. Ils tiendront particulièrement compte à cette occasion de la situation présente du marché de l'argent, ainsi que des possibilités et des besoins effectifs de leur propre Caisse. Ils pourront se baser dans les grandes lignes sur l'échelle suivante :

obligations : 2 ¾%—3 %
Caisse d'épargne : 2 ¼%
compte courant : 1—1¼%.

Pour les prêts hypothécaires premier rang le 3 ½% s'est généralisé dans la plupart des cantons. 3 ¾%—4 % pourra être envisagé ordinairement pour les prêts hypothécaires second rang avec garantie complémentaire et les avances sur nantissement, et 4—4 ¼% pour les prêts sur cautions et engagement de bétail.

En tout état de cause on tiendra bien compte des possibilités effectives du bilan en prévoyant une marge de gain suffisante pour couvrir les frais généraux et assurer un bénéfice normal en vue d'une dotation toujours rationnelle de la réserve, conformément aux exigences de la loi sur les banques.

Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen

L'assemblée générale ordinaire de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen s'est tenue samedi 7 décembre 1946, au Buffet de la gare à Neuchâtel. A l'exception de celle de Boveresse, les 25 Caisses affiliées y étaient représentées, les unes par de fortes délégations, puisque 65 délégués répondirent à l'appel.

Dirigés avec tact et autorité par M. *Pierre Urfer,* président, les débats se déroulèrent selon l'ordre du jour établi et dans une atmosphère cordiale, indice d'une collaboration fructueuse. Après le salut d'usage, M. le président transmet le message de M. le directeur Heuberger exprimant les félicitations et les vœux des organes dirigeants de l'Union suisse.

Les tractanda administratifs sont rapidement liquidés. Le secrétaire M. *Hermann Guyot* (Boudevilliers) fait lecture du procès--verbal de l'assemblée du 1er décembre 1945, tandis que M. *Marcel Perrenoud* (Les Petits-Ponts) présente les comptes de l'exercice 1945 qui bouclent par le modeste solde actif de Fr. 114.25. Procès-verbal et comptes sont acceptés à l'unanimité avec remerciements aux deux dévoués membres du comité. Il est également décidé de maintenir la même cote pour la cotisation de 1947.

M. Urfer, président, présente ensuite le rapport d'activité du comité, dans lequel il fait spécialement le point au sujet de la question du placement des deniers tutélaires dans les Caisses Raiffeisen. Puis il proclame les brillants résultats enregistrés au cours du dernier exercice.

Les 25 Caisses neuchâteloises groupent 1335 sociétaires. Les 3868 déposants leur ont confié un volume de 6,81 millions de francs, dont 5,45 millions en épargne. La somme globale des bilans ascende à 7,87 millions marquant une progression de 1,37 million, soit 17 % sur l'année précédente. Le bénéfice net total de Fr. 400.— a été intégralement attribué aux réserves qui atteignent ainsi Fr. 94,600.—.

Et M. le président de clôre son exposé empreint d'une haute portée morale par ces paroles :

« La *cause* que nous défendons est noble et juste et ne peut que triompher de toutes les difficultés, si l'esprit que nous apportons dans cette lutte est un véritable esprit raiffeiseniste. Mais de ces principes chrétiens, Messieurs, il ne suffit pas seulement de nous en gargariser lors de nos assemblées ou de les agiter lorsque nous défendons notre cause contre les menaces extérieures. Au contraire, nous devons en imprégner notre vie de chaque jour, nos rapports quotidiens avec nos semblables.

Alors la vie de notre mouvement ne dépendra ni de la sentance de nos gouvernants, ni de la décision de nos députés, ni même des intentions de la Commission fédérale des banques à notre égard. Elle dépendra de nous seuls, pour autant que nous serons de vrais raiffeisenistes, de vrais chrétiens.

Car l'avenir, comme l'a si bien dit le poète, n'est à personne. L'avenir est à Dieu et à ceux qui le craignent. »

Une large discussion s'ouvre alors à laquelle prennent part notamment MM. les députés Sauser et Bonjour et M. Jacot, caissier du Locle. Les Caisses de crédit mutuel n'ont toujours pas obtenu satisfaction dans le droit qu'elles réclament de se voir reconnaître comme institutions de confiance, dignes de recevoir les *fonds des pupilles, les fonds communaux et les fonds d'église.* Attelés avec un beau courage à cette importante question qui leur tient à cœur, question de justice et d'équité, les délégués sont bien décidés à poursuivre avec ténacité leurs démarches auprès du Conseil d'Etat jusqu'à ce que gain de cause ait été obtenu. Une motion a été déposée au Grand Conseil par M. le député Sauser, caissier de la Brévine. Sur invitation de la Fédération 24 conseils communaux du canton, dont celui de l'importante localité du Locle, ont fait savoir au Conseil d'Etat qu'ils appréciaient hautement les services rendus à leur population par les Caisses de crédit mutuel, dont la saine administration prouve qu'elles sont des établissements financiers possédant les qualités requises pour recevoir le dépôt des deniers tutélaires. Impatient de pouvoir développer sa motion au Grand Conseil, M. le député *Sauser* a reçu la réponse du Conseil d'Etat que la question posée par la Fédération était actuellement à l'étude. L'assemblée décide cependant à l'unanimité d'adresser une résolution au Conseil d'Etat demandant qu'une solution tenant compte des aspirations nouvelles des populations rurales dans le domaine d'un fédéralisme économique bien compris soit donnée au problème dans le plus bref délai possible. L'espoir d'un prochain succès plane sur l'assistance...

La parole est alors donnée au représentant de l'Union, M. *Géo Froidevaux,* reviseur, qui traduit les sentiments des organes centraux à l'égard de la jeune mais vivante Fédération neuchâteloise. Par quelques commentaires il illustre encore les chiffres de la statistique et soulève quelques constatations d'ordre général résultant des observations faites en cours de revision: diffusion de l'esprit communautaire, prêts sur engagement de bétail, directives au sujet de la revision obligatoire des statuts des sociétés inscrites sur le Registre du commerce et ayant des relations financières avec la Caisse.

Mais le rapporteur a surtout la mission de présenter le projet de statuts-type des Caisses affiliées, harmonisés avec les dispositions du Code fédéral des obligations revisé. L'esprit qui anime cette adaptation obligatoire est toujours l'esprit des principes fondamentaux qui sont proclamés intangibles. Abondant pleinement dans cette conception de la fidélité à la charte Raiffeisen, les délégués se prononcent en faveur du projet présenté par les organes centraux.

L'ordre du jour appelle encore un exposé sur la question des taux en regard avec la situation actuelle du marché de l'argent. M. Froidevaux commente l'inévitable alignement du taux hypothécaire premier rang au 3 ½% et ses répercussions sur toutes les questions d'intérêts.

Il place spécialement les dirigeants devant le problème du rendement normal qui ne peut être assuré que par un équilibre harmonieux entre les taux créanciers et débiteurs. Il les met en garde contre une politique extravagante des taux qui ne tiendrait pas suffisamment compte des charges fiscales et des prescriptions légales relatives à la constitution des fonds propres.

Les délégués profitent encore de la discussion générale pour émettre leurs vœux, faire part de leurs soucis et de leur espérance, de leur joie et de leur peine, montrant ainsi l'importance qu'ils attachent au développement de l'esprit de solidarité dans la communauté villageoise. Le levain de la coopération dans le secteur de l'épargne et du crédit est bien monté en terre neuchâteloise où la population rurale en récolte déjà les fruits tangibles.

Nouvelles du mouvement

Le raiffeisenisme en marche

Les travaux des champs étaient à peine terminés que l'activité de fondation reprenait de plus belle. C'est ainsi que durant les seuls mois de novembre-décembre 4 nouvelles Caisses Raiffeisen ont vu le jour dans les Grisons, à **Siat** et **Savognin** (partie romanche) et à **Lenzerheide** et à **Paspels.** Une nouvelle fondation à **Bister-Filet** a porté à 116 le nombre des Caisses valaisannes. L'Oberland bernois a enregistré une nouvelle création à **Leissigen.** Enfin Genève s'inscrit également au palmarès avec une nouvelle fondation dans le petit village frontière de **Gy.** Sur les 45 communes genevoises 35 sont ainsi déjà pourvues d'une association Raiffeisen.

Dans les Fédérations de la Suisse alémanique

La **Fédération argovienne** des Caisses Raiffeisen a tenu son assemblée générale le 23 novembre à Brougg en corrélation avec un cours pour caissiers et membres des Conseils. La Fédération groupe 90 Caisses avec 9529 sociétaires. La somme totale des bilans est de 85 millions de francs avec 3,1 millions de réserves. L'assemblée a pris acte avec satisfaction de la décision du Conseil d'Etat d'autoriser officiellement et sans réserve **le placement des fonds communaux et des deniers pupillaires dans les Caisses Raiffeisen.** Après avoir entendu un rapport circonstancié du délégué de l'Union centrale l'assemblée a adopté le projet de nouveaux statuts-type qui entreront en vigueur l'an prochain après la ratification par le congrès de l'Union.

* * *

L'assemblée générale de la **Fédération des Caisses st-galloises** s'est tenue le 30 novembre. 250 délégués y ont pris part. La Fédération groupe actuellement 77 Caisses avec 12,537 sociétaires. La somme globale des bilans est de 163,2 millions et les réserves excèdent déjà 7 millions. Après la liquidation des affaires administratives et après avoir entendu des exposés des délégués de l'Union sur des problèmes d'actualité, (marché de l'argent, questions fiscales, etc.) l'assemblée a également adopté en principe, après étude et discussion, les nouveaux statuts-type.

* * *

Le 7 décembre c'était au tour de la **Fédération thurgovienne** à tenir son assemblée générale. 94 délégués y portaient présence. Thurgovie compte 42 Caisses avec 5129 sociétaires, Fr. 82 millions de bilan et Fr. 2,9 millions de réserves. Après la liquidation des affaires administratives l'assemblée a également adopté en principe le projet de nouveaux statuts-type des Caisses Raiffeisen qui seront soumis au prochain congrès de l'Union.

Une distinction méritée

A l'occasion du 75me anniversaire de fondation de l'Institut agronomique, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné à M. **F. Porchet,** ancien conseiller d'Etat vaudois et président de l'Union suisse des paysans, le titre de docteur honoris causa en reconnaissance de ses grands services et pour l'œuvre féconde qu'il a accomplie au profit de l'agriculture suisse.

A cette occasion, nous adressons à M. Porchet, adepte sincère de la cause Raiffeiseniste, nos plus vives félicitations.

Le contrôle des comptes annuels de la Caisse Raiffeisen

Au début de chaque année, le caissier de la Caisse Raiffeisen établit les comptes annuels et dresse le bilan de la société. C'est un travail fort considérable. Mais même le caissier le plus novice l'accomplit avec facilité avec l'aide de son « Précis de comptabilité ». Les formulaires complets et pratiques que livre l'Union lui simplifient aussi considérablement sa tâche. Aussi le bouclement des comptes annuels constitue-t-il, malgré tout le travail qu'il exige, un véritable plaisir et une grande satisfaction au caissier dévoué et consciencieux.

Le bilan établi, il incombe au Comité de direction et au Conseil de surveillance d'en effectuer le contrôle et de l'approuver. Cette vérification des comptes annuels parachève le travail de contrôle que les organes responsables ont déjà accompli au cours de l'année. Les membres des comités de la Caisse Raiffeisen ne sont pas des techniciens et des professionnels de la revision bancaire. Comment s'y prendront-ils pour effectuer leur travail de manière rationnelle et utile ? A eux aussi l'Union a facilité la tâche. Le « Guide à l'usage des membres des Comités de la Caisse Raiffeisen » leur donne toutes les indications nécessaires pour accomplir le travail de manière efficace et complète.

La vérification des comptes annuels consiste principalement, d'une part, dans le pointage des soldes des comptes particuliers des grands-livres avec ceux relevés sur les différents extraits récapitulatifs et le bilan et, d'autre part, dans la comparaison des chiffres du bilan avec les soldes de fin d'année indiqués par les journaux de caisse. Sont à vérifier spécialement à cette occasion les additions des colonnes suivantes des extraits : — solde à la fin de l'année —, — intérêts impayés —, intérêts courus —.

Ce travail principal et fondamental de vérification des comptes annuels sera ensuite complété par certains contrôles et sondages spéciaux dans les différents chapitres du bilan, entre autres :

Compte de caisse.

On effectuera le contrôle de la caisse au jour de la revision. On vérifiera également si le solde en caisse porté au bilan correspond bien à l'encaisse constatée par le président lors de son contrôle de caisse du 31 décembre.

Compte des créanciers (obligations, épargne).

Certains sondages dans le calcul des intérêts sont indiqués ici. On fera rentrer aussi un certain nombre de carnets d'épargne que l'on confrontera avec les comptes respectifs dans les grands livres.

Compte des débiteurs.

On effectuera ici aussi des sondages dans le calcul des intérêts payés, impayés et courus. Les intérêts impayés feront l'objet d'une étude particulière et les comités prendront contre les débiteurs en souffrance les mesures qui s'avèreront nécessaires. On examinera également si l'amortissement est normalement intervenu sur chaque compte et on interviendra aussi là où il y a carence.

Comptes courants.

Certains sondages dans le calcul des intérêts et de la commission seront effectués ici aussi. **Le conseil de surveillance doit effectuer le contrôle précis des reconnaissances de comptes (bien-trouvés).** Celles-ci doivent être produites pour tous les comptes courants sans exception ; elles doivent être signées par le titulaire du compte et pour les communes, sociétés, etc., la signature sociale (président et secrétaire) est de rigueur.

Compte de profits et pertes.

Les différents postes de ce compte et en particulier les frais généraux seront tous soigneusement vérifiés.

Enfin, si le Conseil de surveillance ne l'a pas déjà fait spécialement au cours de l'exercice, il effectuera la revision, approfondie de tous les comptes débiteurs. Ce Conseil vérifiera à cette occasion si tous les titres et actes d'engagements existent et si les garanties des prêts et crédits sont suffisantes. Il signalera toutes les positions anormales qu'il rencontrera et ses observations éventuelles seront soigneusement verbalisées.

Une fois reconnu exact et approuvé, le bilan sera signé par tous les membres des deux Conseils.

Dans une séance commune, les deux Comités pourront discuter ensuite de la situation générale de la Caisse et arrêter le programme d'activité future. On établira également à cette occasion l'échelle des taux pour le nouvel exercice. Les taux créanciers seront adaptés à la situation générale du marché de l'argent ; on s'en tiendra ordinairement aux taux en usage dans les établissements officiels et aux directives que donne régulièrement à ce sujet le « Messager Raiffeisen ». Quant aux débiteurs ils seront fixés en tenant bien compte des possibilités et des exigences spéciales du bilan ; on prévoira une marge suffisante entre les taux pour pouvoir réaliser un bénéfice réalisant la couverture des frais d'exploitation et une bonne et saine alimentation des réserves.

Une fois vérifiés et approuvés par les comités, les comptes annuels doivent être soumis à l'Union centrale. **La remise doit**

se faire avant le 1er mars. A cette occasion, l'Office de revision de l'Union examine le bilan au point de vue formel et en effectue le dépouillement en vue de la statistique et des publications officielles ; dans un délai de 5 jours, il retourne ensuite les comptes avec un petit commentaire général.

A ce moment, il ne restera plus qu'à convoquer l'assemblée générale pour l'approbation définitive des comptes. Cette assemblée générale doit être soigneusement préparée. Nous rappelons que conformément aux statuts et à la loi les deux comités et le caissiers doivent présenter à l'assemblée des **rapports écrits** qui seront ensuite joints aux comptes anuels.

Il est indiqué de **publier les comptes annuels** et de les remettre aux sociétaires lors de la convocation à l'assemblée générale. Les comptes peuvent être soit imprimés, soit polygraphiés ce qui n'entraîne pas grands frais ; l'exécution de ce travail peut être confiée au Bureau de l'Union.

La pagina dei raiffeisenisti della Svizzera italiana

Anno nuovo !

1947 ! Un altro anno, oscuro e turbolento è passato. Il novello 1947 spunta con un orrizzonte nuovo ; il sole sembra voler splender con più vigore, con più forza, maggior calore ed impulso.

E' forse questo l'anno della vera e completa pace ? E sarà questo non solo per il nostro popolo, che ha avuto la grande fortuna di trascorrere gli ultimi anni quale osservatore di una immane, universale tragedia, ma per il mondo intero ?

Chi più, chi meno, ma in generale ognuno, cerca di vivere alla giornata. Pochi sono coloro che guardano ad un domani più o meno sicuro, con qualche speranza ; nessuno purtroppo osa cullarsi nella dolce tranquillità.

Se sapessimo staccarci un attimo dal nostro misero egoismo ed osservare un po' più lontano, al di là della proverbiale « punta del naso », se volessimo ascoltare anche qualche voce lontana, non è da dubitare che si avrebbe fatica ad accorgersene.

Migliaia, milioni, di innocenti vite umane, inconsce del grande male procurato da pochi criminali, si dibattono ancora in una lotta senza speranze.

In ogni casa, da noi, vediamo i nostri bimbi, allegri, osservar con gioia il cader della bianca e soffice neve ; sorridenti essi pensano già al domani, allor quando sarà loro permesso di divertirsi, di slittare, sciare oppure anche solo di lasciarsi cullare lieti nel soffice mantello naturale ; tutti son sicuri di ritornare al loro nido, ove il dolce tepore di una tiepida stanzetta ed il sorriso affettuoso della Mammina ridoneranno il massimo slancio alle raffreddate membra e sapranno risvegliare la speranza per un domani ancor più allegro.

Troppa gente, grandi e piccoli, di ogni ceto, in questo mondo, non puó ormai più conoscere tali gioie ! Dal piccolino innocente, al vecchio che ha consumato i suoi migliori anni in un lavoro estenuante, fidente nell'avvenire e nella speranza di poter passare « cristianamente » gli ultimi suoi giorni. Costoro devono oggi conoscere la faccia nera e minacciosa di un destino crudele. Al primo non è dato di sperare, di conoscere il meglio, al secondo non resta che attendere l'ultima ora, in condizioni talvolta indescrivibili. E se a noi non c'è dato di alleviare queste pene, se il nostro volonteroso e generoso aiuto è troppo insignificante per poter dare, in unione a tutti i benefattori di questa terra, un altro aspetto a questo desolato mondo, ritiriamoci un momento in noi stessi, meditiamo in raccoglimento e ringraziamo almeno l'Onnipotente che ha voluto ancora una volta preservarci da tanto male.

Non sarà vano affermare che l'anno decorso ha rappresentato per il movimento Raiffeisen svizzero un periodo alquanto fecondo. Ben 34 nuove Casse rurali vennero fondate, ció che non fu mai registrato durante la non breve nostra attività.

Cosí a fine 1946 sono nientemeno che 838 le Casse rurali, sistema Raiffeisen diffuse nei 22 cantoni della nostra Confederazione.

Particolarmente nel Cantone Ticino l'attività e l'impulso di fondazione sembrano aver incontrato del terreno ben faverovole. Il numero delle Casse è salito a 11, mentre il Grigioni italiano ha il suo rappresentante in San Carlo (Poschiavo).

Una dozzina di Casse rurali, sistema Raiffeisen, svolgono quindi la benefica loro attività anche nelle regioni della terza lingua nazionale, e non dubitiamo che questi successi saranno alla testa di altre creazioni.

L'Unione Centrale dal canto suo non lesina gli sforzi, pur di facilitare e di favorire lo sviluppo del movimento nel Cantone Ticino e Grigioni italiano. Nel quadro delle recenti manifestazioni, favorite dalla generale accoglienza, potrà trovar menzione anche la versione in italiano del cosí pratico manuale di contabilità.

Un grazie sincero rivolgo da queste colonne a tutti i simpatici collaboratori e simpatizzanti ed un pensiero di riconoscenza alla divina Provvidenza che ci ha sempre regalato la sua protezione.

Ed è con questi sentimenti che desidero augurare a tutti i Ticinesi e Grigionesi, in particolare ai nostri simpatici Raiffeisenisti, il più cordiale e sincero « *Buon Anno* ».

Dir. J. Heuberger.

Il credito agricolo nel Cantone Ticino

Prima di entrare, naturalmente pur solo a tratti succinti, nel vivo del problema, è indispensabile riservare qualche breve considerazione anche alla particolare situazione dell'agricoltura ticinese.

La configurazione e la natura del terreno sono molto svariate ; si notano sostanziali differenze da regione a regione. In generale la situazione è particolarmente influenzata dal **clima** insubro, che permette però un favorevole sviluppo di molte colture, specie quella dei campi .Molto svantaggiosa è per contro la configurazione topografica — per lo più a vallate — di tutto il cantone e particolarmente nella parte nord, ove, unitamente alle forti precipitazioni, sono frequenti le valanghe, i franamenti ecc., con i relativi danni alle culture ed ai boschi e non di rado anche ai fabbricati.

Una singolare caratteristica dell'agricoltura nel Cantone Ticino è inoltre rappresentata dalla sopravvivenza di **numerose piccole aziende,** le quali danno la netta impressione di rappresentare solo un fattore complementare del cespite d'entrate del contadino. Pochissime sono le parcelle superiori a 4 ettari, contrariamente a quanto si verifica nelle regioni della Svizzera interna.

Se consideriamo inoltre che un fattore importante è di conseguenza quello del limitato rendimento di taluni terreni in determinate regioni, appare evidente che nel più dei casi l'azienda agricola ticinese non potrà mai vivere esclusivamente del proprio reddito specie allorquando si fa capo al binomio : prato-bestiame e qualora non si volesse riservare maggiore attenzione anche a taluni rami troppo sovente ed a torto considerati di secondaria importanza, quali : la coltivazione dei legumi, la viticoltura, la frutticoltura, l'allevamento dei suini, l'allevamento degli animali da cortile, l'apicoltura, le culture intensive, le culture di piante medicinali ecc. Lo sviluppo di queste specialità rappresenterebbe certo un miglioramento della situazione agricola ticinese. Dalle statistiche allestite da professionisti in materia agricola, risulta che nel Cantone Ticino lo spezzettamento della proprietà fondiaria è troppo dominante ; con una media di 25 appezzamenti per azienda ed una superficie media di 6 are (nel resto della Svizzera : 11 appezzamenti per azienda : media 45 are !)

Secondo il risultato del censimento del 1939, esistevano, per esempio, nel Ticino :

2960	aziende agricole con una superficie inferiore a ½ ettaro
2492	» a 1 »
6284	fra 1 e 3 ettari
2473	» 3 e 5 »
1453	» 5 e 10 »
269	» 10 e 30 »
21	oltre 30 »
15952	con un totale di ettari 35685, ivi però comprese le superfici inproduttive, le foreste e gli stagni per l'allevamento dei pesci, con una media per azienda di 224 are.

In determinate regioni questa situazione

paralizza, si può dire, una campicoltura redditizia, mentre la mancanza di strade agricole rende vieppiù difficile sia la praticoltura che l'allevamento del bestiame. Specie nelle regioni settentrionali del nostro Cantone il frazionamento raggiunge quasi l'inverosimile ; nel Mendrisiotto, ed ora anche nel Piano di Magadino e nei comuni dove ha avuto luogo il raggruppamento dei terreni, le condizioni sono già alquanto migliorate.

Un altro fattore che impedisce o comprime non indifferentemente lo sviluppo dell'agricoltura è il fatto che molte delle aziende agricole ticinesi **non appartengono** ai contadini che le lavorano ; specie in regioni vallerane si verificano spesso proprietà di gente che non appartiene al ceto agricolo, bensì all'artigianato, all'industria edile, al commercio ed a successioni ereditarie emigrate. Il censimento del 1939 ci dà poi altri interessanti ragguagli sulle condizioni speciali dell'agricoltura nel nostro Cantone. Una delle tragiche conseguenze che trae seco questa particolare situazione è lo spopolamento delle regioni rurali, specie nelle valli lontane dai centri.

Molti giovani che non si adagiano ad un'esistenza tanto modesta, preferiscono ai nostri giorni emigrare, abbandonando l'agricoltura. Questo doloroso fenomeno è però dovuto non soltanto all'allettamento di migliori condizioni di esistenza nelle città o loro dintorni, ma bensì anche ai radicati antiquati sistemi di coltivazione della terra,la quale non può sempre dare quanto una razionale lavorazione permetterebbe, Questo fattore dipende qualche volta anche da scarso spirito di iniziativa privata, nonchè da eccessive speranze sull'appoggio dello stato ; ma non di rado è anche il radicato spirito di risparmio — incompatibile qualche volta con i bisogni più urgenti della terra — inquantochè una spesa per un miglioramento ben fatto è anche essa un sicuro futuro maggiore risparmio, oltre che formare il mezzo per un lavoro meno pesante. Notevoli miglioramenti si sono verificati in questi ultimi anni, grazie alle opere di bonifica e di raggruppamento dei terreni, nonchè a quelle di colonizzazione, opere largamente sussidiate dalla Confederazione e dai Cantoni. D'altra parte l'evoluzione istruttiva del contadino diventa ognor più una necessità ; le istituzioni pure largamente appoggiate dallo Stato (Istituto agrario Cantonale di Mezzana, corsi nei vari rami agricoli ecc.) già hanno dato buoni frutti e ne darebbero di più se vi partecipassero in maggior misura anche gli elementi più svegli. Ma si ritiene di poter affermare, con ragione, che il contadino è ancora quasi agli inizi della sua meta, raggiunta la quale il frutto del suo lavoro dovrà permettere un'esistenza più promettente. Lo testimoniano i non rari casi in cui dei contadini avvedu , capaci e con spirito di iniziativa hanno potuto, in breve volger di tempo, formarsi delle cospique fortune.

Malgrado le opere promosse dall'Autorità, vengono a mancare ancora troppo di spesso al contadino i mezzi finanziari per far fronte alle spese, per lo più ingenti che sono la diretta ripercussione delle esigenze dipendenti dalle mutate condizioni (raggruppamento, estenzione delle colture per l'approvigionamento del paese, frequenza di scuole e corsi rurali, attrezzamento con macchinari ed utensili agricoli, ecc.) Il disagio è risentito ancor più nelle valli eccentriche, ove il valore delle proprietà è troppo spesso legato al sistema ed all'intensità della lavorazione dei fondi, quindi alla famiglia del proprietario. La conseguenza immediata la si riscontra perciò nel deprezzamento del valore degli immobili, e di riflesso nelle difficoltà di finanziare le innovazioni diventate necessarie dal raggruppamento, dalla bonifica, dall'acquisto di macchine, dalla spesa per l'istruzione di figli in istituti specializzati, dalla mecanizzazione e via dicendo. Il credito fiduciario (prestito contro cambiali con firme di avallo e con fidejussione personale) è una forma di finanziamento alquanto onerosa ; l'avversione del contadino a far debiti ed a propalare fuori del cerchio della famiglia i propri interessi è alla sua volta un ostacolo comprensibile. Ed allora non resta che far capo al credito immobiliare, gravando la proprietà con ipoteca.

L'indebitamento nelle regioni agricole è in generale piuttosto limitato, nella Svizzera italiana ; ma il fatto è dovuto in gran parte appunto alle accennate difficoltà di ottenere il credito.

Nel Cantone Ticino poi, il ricevere danaro contro ipoteca è alquanto difficile anche a motivo della mancanza, in molti comuni, di misurazioni catastali ufficiali od aggiornate. E non è ancora tutto.

Alla base del credito sta in prima linea la fiducia. Per esempio, la banca centrale, residente nella città, è nella impossibilità materiale di esplicare un vero continuo contatto con il contadino e non può naturalmente fruire delle necessarie informazioni suscettibili di facilitare alle persone degne di fiducia una uniforme ripartizione del credito.

Un passo avanti sarebbe ciononostante possibile, qualora anche nel cantone Ticino si dovesse arrivare, come altrove, a tenere in maggior conto le organizzazioni agricole, le cooperative per l'acquisto e la vendita dei prodotti, i benefici dei consorzi di di allevamento, quelli dei consorzi per l'acquisto di macchine ed attrezzi agricoli ecc. e non ultimo però anche l'utilità delle **Casse rurali, sistema Raiffeisen.** In taluni villaggi già esistono da parecchio tempo le casse rurali affiliate all'**Unione Svizzera delle Casse rurali,** sistema Raiffeisen ; queste invero, spiegano opera fattiva e molto meritevole.

In quanto alla necessità ed alla ragion d'essere di queste Casse rurali, non occorre dilungarsi oltre, trattandosi qui di un movimento che va guadagnando sempre maggior simpatia un po' ovunque ed anche nel Cantone Ticino.

Ma quasi non bastassero i fattori passivi suenunciati, un altro elemento non meno delicato si presenta subito all'attenzione dell'auspicato creditore e del debitore : è l'**ingente spesa** cui va soggetto il prestito con garanzia ipotecaria, ciò che in altro Cantone di montagna è giusto il contrario.

A titolo di esempio valgano le risultanze delle due note concernenti le spese per la rogazione e la iscrizione presso l'ufficio dei Registri di un obbligo ipotecario, a) nel Cantone dei Grigioni, b) nel Cantone Ticino.

a) Nel Cantoni dei Grigioni

Atto ipotecario di Fr. 22,000.—

Stesura dell'atto pubblico	Fr.	4.40
Iscrizione dell'ipoteca, Fr. 0.20 0/00	»	4 40
Notifica per l'iscrizione	»	—.50
Cancellazione della vecchia ipoteca	»	1.—
Tassa iscrizione	»	3.—
Approvazione da parte dell'Ufficio Cantonale	»	8.40
in totale	**Fr.**	**21.70**

b) Nel Cantone Ticino

Atto ipotecario di franchi 22,000.— (estratto di conto notarile)

Esame della situazione ipotecaria	Fr.	4.—
Stesa atto di mutuo	»	6.40
Copie autentiche (tre)	»	6.—
Carta e marche da bollo	»	14.—
Carta da bollo per domanda estratto ipotecario	»	—.50
Pagamento iscrizione Ufficio Registri	»	**165.—**
Estratto ipotecario	»	10.—
Tassa cantonale suppl. di bollo (archivio)	»	66.—
Spese postali, telefoniche, bollo, copie semplice al deb.	»	6.10
Onorario del notaio	»	**145.—**
in totale	**Fr.**	**423.—**

Il cortese lettore non durerà fatica a rilevare che al contadino ticinese una operazione ipotecaria **costa nientemeno che venti volte di più che al collega grigionese !** A Mesocco (per es.) un istrumento ipotecario costa quindi Fr. **21.70,** mentre a Bellinzona per la stessa cosa si paga Fr. **423.—.**

Lo Stato del Cantone Ticino spende, per il promuovimento dell'agricoltura, nei diversi rami, delle somme molto ingenti ; ma nel momento in cui il contadino si crede aperta la via ad un più redditizio e razionale esercizio della sua azienda, viene a cozzare contro altra onerosa difficoltà — una vera muraglia cinese — : **le spese di finanziamento per la costituzione di un'ipoteca in garanzia del creditore finanziatore.**

E' bensì vero che le stesse elevate tasse statali e notarili sono un fattore non ultimo per la lotta contro le speculazioni fondiarie ; ma è altrettanto ingiusto che il contadino ticinese debba sopportare oneri così rilevanti e sproporzionati, per far fronte ai suoi bisogni finanziari.

Vediamo ora brevemente, qualche elemento di tali enormità.

Nel Cantone dei Grigioni non necessita il concorso del notaio ; l'atto ipotecario è rilasciato direttamente dall'Ufficio dei Registri che si trova in ogni comune. Nelle regioni della Lega Grigia non è neppure richiesta la carta bollata, mentre le onerose tasse di iscrizione sono sconosciute.

Nel Cantone Ticino, invece, l'atto ipotecario è steso in forma di istrumento notarile ; l'operazione stessa è soggetta a grave imposizione fiscale, sia per l'obbligo dell'uso della carta bollata che per quello di pagamento di tassa — progressiva — per l'iscrizione.

Ed anche gli estratti del registro fondiario sono soggetti a bollo e tasse, contribuendo a far salire la spesa complessiva a somma che dovrebbe esser lecito di chiamare proibitiva.

I commenti sono inutili, l'evidenza di sproporzione è troppo eloquente ; di conseguenza le conclusioni di quanto brevemente esposto non sono certamente difficili da tirare.

Almeno una cosa dev'essere considerata indispensabile ed urgente nel nostro Cantone : **una revisione totale** di certe leggi che colpiscono onerosamente la proprietà fondiaria rurale, ripieghi fiscali che sono ormai da tutti e da tempo condannati e che dovrebbero ben presto venir sepolti dalla esperienza e dalla pratica, in quanto solo un'agricoltura protetta e fiorente è sempre stata e sarà la principale e miglior fonte di benessere per il Paese !

Chi sarà il Deputato che vorrà avere il coraggio e prendere l'iniziativa per un primo passo decisivo presso l'Autorità Cantonale ?

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.